



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE
DE SAÔNE-ET-LOIRE**



COFIL du 22 janvier 2021 - Cité administrative – Mâcon

Le dispositif du Savoir Rouler A Vélo (SRAV)

La loi d'orientation des mobilités a inséré dans le code de l'éducation un article L. 312-13-2 relatif à l'apprentissage du « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV destiné aux enfants de 6 à 11 ans).

Cet apprentissage (de 10h minimum) peut s'effectuer :

- sur le temps scolaire,
- périscolaire
- ou extrascolaire

...à l'issue duquel des attestations sont délivrées.



Un triple enjeu



Un triple enjeu



- **Un enjeu de sécurité**, en renforçant les conditions de sécurité de la pratique du vélo, en autonomie, sur la voie publique, chez les enfants de 6 à 11 ans.

déclinaison directe de la mesure 10 du Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR) du 9 janvier 2018 qui définissait les contours du SRAV

- **Un enjeu de développement des mobilités actives** dans le cadre Plan vélo et mobilités actives,

- ✓ multiplier par trois l'usage du vélo en France et d'atteindre 9 % des déplacements à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.
- ✓ encourager un mode économique et écologique de déplacement
- ✓ promouvoir la pratique d'une activité physique régulière auprès des plus jeunes qui sont exposés aux risques liés à la sédentarité

- **Un enjeu de développement de la pratique d'activité physique et sportive durable** en visant l'augmentation de 3 millions de pratiquants supplémentaires d'ici 2024.

Facilement accessible, cette activité permet également aux jeunes de se rendre en autonomie aux autres activités sportives.

Objectifs

En 10 heures, le "Savoir Rouler" à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique.



Programme piloté par le ministère des Sports

3% des déplacements se font à vélo en 2018

OBJECTIF

9% en 2024

ÉCONOMIQUE



équivalent



ÉCOLOGIQUE



Pas de bruit



Pas de carburant

RAPIDE

Pour un trajet de moins de 5 km

15 km/h



14 km/h



BON POUR LA SANTÉ

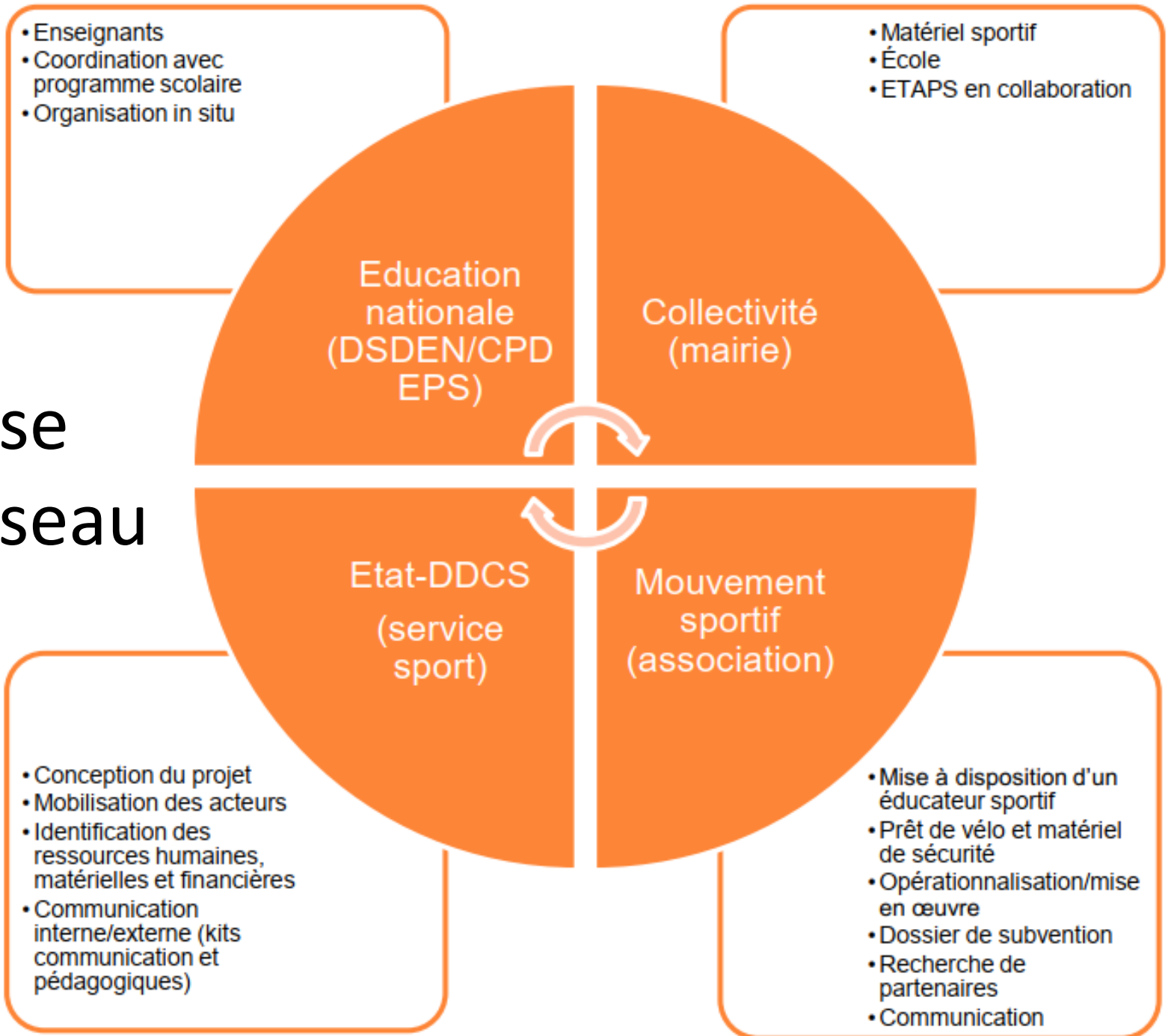


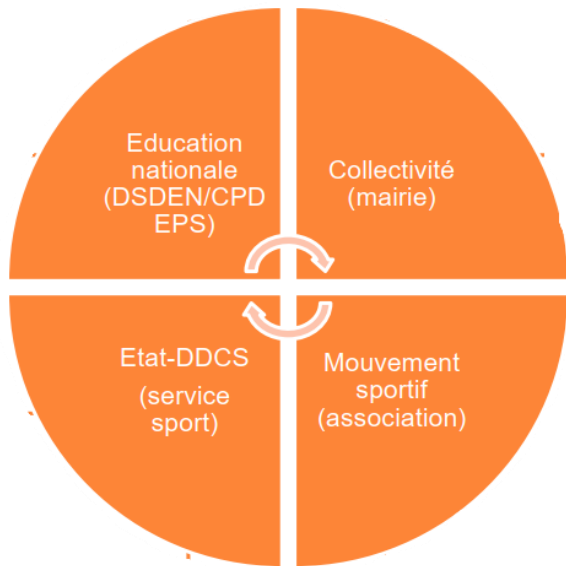
30 mn/jour

réduit de

le

Mise en réseau





Mise en réseau



Programme piloté par
le ministère des Sports



livret pédagogique

3 blocs

bloc 1 : savoir

Être capable de mettre son casque

Être capable de nommer les éléments du vélo (cadre, potence, guidon, roues, fourches, freins, pédales, selle)

Être capable d'identifier les éléments du vélo (éclairage, freins, catadioptrés, sonnettes)

Être capable de vérifier le bon fonctionnement de certains éléments du vélo (les freins, la potence, le serrage et le réglage de la selle, les pneus, le serrage des roues)

Être capable de maîtriser les fondamentaux

Monter et descendre de son vélo à l'arrêt

Démarrer un pied au sol

Conduire son vélo en ligne droite

Conduire son vélo sur un parcours avec virages

Ralentir, freiner et s'arrêter dans une zone de ralentissement

Rouler en enlevant un appui (une main)

Rouler dans un couloir étroit (30 cm sur chaque côté) « cavalier »

Prendre des informations en roulant

Être capable d'effectuer un virage à 90°

Franchir un petit obstacle

Changer ses vitesses

Réalisé le : .../.../...

À :

Par :

livret pédagogique

bloc 2 : savoir circuler

Être capable d'identifier les espaces de circulation adaptés aux vélos

Être capable de circuler en respectant le code de la route et reconnaître les principaux panneaux de signalisation

Rouler en respectant le code de la route et le sens de la circulation

Identifier les principaux panneaux de signalisation (panneaux de danger, de priorité, de signalisation horizontale, de signalisation verticale)

Être capable de rouler en tenant compte des autres usagers de l'espace public (autres cyclistes et des piétons)

Adapter son déplacement en fonction des conditions de la route

Être capable de communiquer avec les autres usagers de l'espace public (autres cyclistes et les piétons)

Faire connaître sa direction, identifier les conditions de circulation des autres cyclistes

livret pédagogique

bloc 3 : savoir rouler à vélo

validation par l'intervenant :

Être capable d'identifier les espaces de circulation adaptés aux vélos

Emprunter la piste ou bande cyclable

Ne rouler pas sur les trottoirs

Être capable de circuler en respectant le code de la route

Être capable de circuler en tenant compte des autres usagers de l'espace public et de la route

Être capable de rouler à droite sur la voie publique

Être capable de rouler en groupe

Être capable de prendre sa place sur la chaussée, notamment dans les giratoires, et dans toutes les intersections

Réalisé le : .../.../...

À :

Par :

... formation finalisée par ...

ATTESTATION

PROGRAMME
Savoir Rouler
à Vélo



www.savoirroulervelo.fr

PRENOM _____

NOM _____

a réalisé le Programme **Savoir Rouler à Vélo**

Lieu : _____

Attestation N° 00001900001

Délivrée par : _____

Le 06/06/2019

Signature et/ou tampon

Piscine
Stade
École



Intervenants

Le **SAVOIR ROULER A VELO** s'effectue dans le cadre réglementaire de l'encadrement du cyclisme, activité physique et sportive.

L'encadrement du cyclisme s'effectue dans des cadres divers avec des réglementations différentes en fonction :

1) Du contexte de l'activité :

- scolaire (réglementation EN),
- périscolaire ou extrascolaire et tout type d'accueil définis à l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles : réglementation code de l'action sociale et des familles , ou réglementation de la pratique en structure sportive par le code du sport

2) Du statut de l'encadrant :

- bénévole
- rémunéré



Intervenants

Tableau récapitulatif des situations au regard de l'agrément

| | Intervenants bénéficiant de la réputation d'agrément | Intervenants devant faire une demande expresse d'agrément et pour lesquels l'interrogation du FIJASV par les services de l'éducation nationale est obligatoire |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sollicités en tant que professionnel | <p>Les fonctionnaires dont les statuts particuliers reconnaissent une compétence pour encadrer, animer ou enseigner l'activité concernée.</p> <p>Les professionnels titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité délivrée dans les conditions fixées par l'article R. 212-86 du code du sport pour l'activité concernée.</p> <p>Les enseignants des établissements d'enseignement publics pour l'activité concernée.</p> | <p>Les fonctionnaires dont les statuts particuliers ne prévoient pas l'encadrement d'une activité physique ou sportive mais justifiant d'une qualification leur ouvrant droit à encadrer, animer ou enseigner une activité physique ou sportive contre rémunération conformément à l'article L. 212-1 du code du sport.</p> <p>Les agents publics non titulaires non enseignants mais justifiant d'une qualification leur ouvrant droit à encadrer, animer ou enseigner une activité physique ou sportive contre rémunération conformément à l'article L. 212-1 du code du sport.</p> |
| Sollicités à titre bénévole | <p>Tous les intervenants bénéficiant d'une réputation d'agrément pour intervenir à titre professionnel sont également agréés pour intervenir à titre bénévole pour l'activité concernée.</p> <p>Les enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État pour l'activité concernée.</p> | <p>Toute personne ne bénéficiant pas de la réputation d'agrément pour l'activité concernée et souhaitant apporter son concours à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dès lors qu'elle justifie des compétences dites techniques.</p> |



Pour enregistrer des interventions sur le site SRAV



En moins d'une minute, je télécharge les attestations « Savoir Rouler à Vélo » à donner aux enfants

1 Je me connecte : www.savoirroulervelo.fr et je clique sur



2 Je m'identifie via FranceConnect (FranceConnect est un dispositif permettant de garantir l'identité d'un utilisateur en s'appuyant sur des comptes existants pour lesquels son identité a déjà été vérifiée. Ce dispositif est un bien commun mis à la disposition de toutes les autorités administratives).

3 Je complète mon profil et valide mon compte. Je reçois un mail de confirmation de mon inscription.

4 Pour chaque bloc, je sais la ou les interventions à venir, en précisant le nombre d'enfants. J'enregistre.

5 J'imprime les attestations nécessaires à délivrer à la fin du bloc 3. Prévoyez une légère marge si vous ne connaissez pas le nombre exact d'enfants prévus sur la sortie vélo (bloc 3). Je peux télécharger les attestations à tout moment.

6 Après la réalisation de l'intervention, je reçois un mail de rappel. Je complète les champs non renseignés (genre, classe d'âge et commentaires éventuels).

Je peux consulter, modifier, supprimer les interventions réalisées ou programmées dans l'onglet :



Dans l'onglet « documents utiles », vous retrouvez le socle commun de compétence, le livret pédagogique. Vous pouvez télécharger tous les documents souhaités. Le livret pédagogique est également téléchargeable sur le site www.savoirroulervelo.fr. Il permet de suivre le parcours de formation de chaque enfant et de valider ses apprentissages. A chaque intervention, je le contrôle et le complète pour chacun d'eux.



www.savoirroulervelo.fr



Programme piloté par le ministère des Sports

Charte territoriale



Charte territoriale Savoir Roler à Vélo

Préambule :

L'enjeu de cette charte est de formaliser les modalités de déploiement territorial du programme « Savoir Roler à Vélo » afin que les enfants de 6 à 11 ans puissent acquérir une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Département : **Saône-et-Loire**

Acteurs concernés par le déploiement (structures, noms, fonctions) :

Diagnostic partagé du déploiement territorial actuel du Savoir Roler à Vélo (nombre d'enfants formés, cartographie des lieux et sites d'intervention, ressources humaines, financières, matérielles disponibles, ...) :

Objectifs et engagements déclinés à horizon 2022 :

2020 :

2021 :

2022 :

Evaluation annuelle des objectifs et engagements :

Sur la base des interventions saisies et attestations délivrées enregistrées au niveau départemental sur l'application « <https://www.savoirroulervelo.fr/intervenant/> ». Un compte personnel est à activer dans chaque DDCS pour assurer le suivi par département.



Charte territoriale



Elle prévoit :

- Les modalités de diffusion de ce programme SRAV ;
- Les modalités d'intervention entre les différents partenaires pour dispenser l'apprentissage du savoir à rouler, étant rappelé que les intervenants doivent s'inscrire sur le site www.savoirroulervelo.fr afin d'enregistrer les interventions réalisées sur chaque bloc et de délivrer les attestations d'apprentissage après la réalisation du bloc 3.

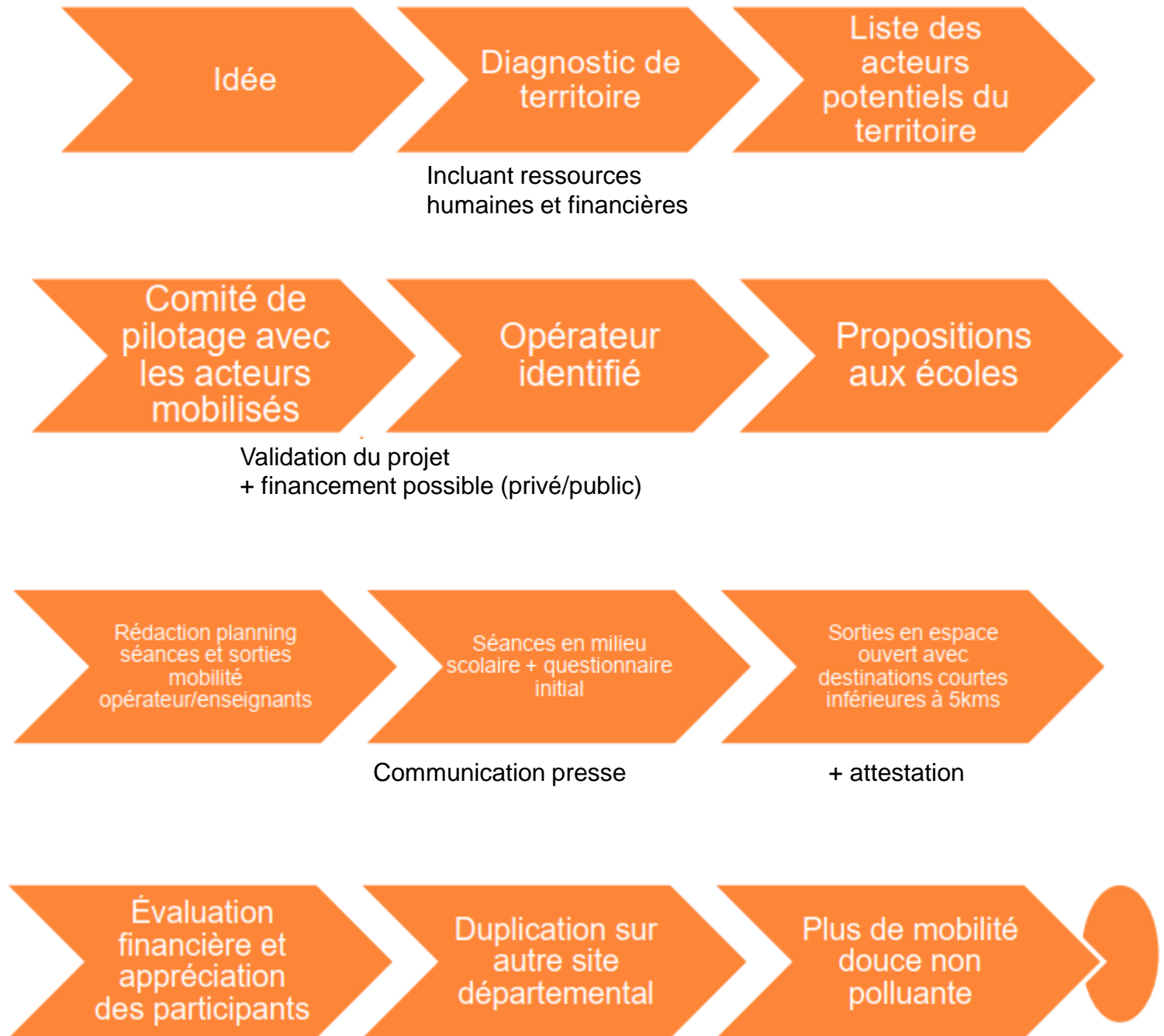
NB : Chaque intervenant peut proposer un ou plusieurs blocs, en fonction de ses compétences et du matériel à sa disposition. Aussi, c'est la bonne articulation entre les différents intervenants qui constitue un levier important de déploiement de la mesure permettant d'assurer une continuité et une progression pédagogique pour chaque enfant.

- Les modalités d'accompagnement des collectivités territoriales, dans leur politique Vélo.



Modèle reproductible

Schéma de déploiement reproductible localement



Objectifs

| Département | 2019 (à compter d'avril) | 2020 (jusqu'au 12/11) | cible 2021 | | | | cible 2022 | | | |
|-------------------------|--------------------------------|-----------------------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| Ain | 0 | 0 | 77 | 103 | 147 | 174 | 306 | 527 | 747 | 882 |
| Alpes-de-Haute-Provence | 0 | 0 | 134 | 145 | 195 | 278 | 578 | 994 | 1 410 | 1 661 |
| Alpes-Maritimes | 0 | 0 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 |
| Puy-de-Dôme | 96 | 97 | 109 | 147 | 209 | 247 | 435 | 748 | 1 061 | 1 253 |
| Pyrénées-Atlantiques | 0 | 534 | 534 | 718 | 1 025 | 1 209 | 2 129 | 3 663 | 5 197 | 6 135 |
| Pyrénées-Orientales | 0 | 7 | 58 | 78 | 112 | 132 | 232 | 399 | 567 | 669 |
| Rhône | 0 | 35 | 88 | 118 | 169 | 199 | 350 | 603 | 855 | 1 010 |
| Saône-et-Loire | 24 | 54 | 76 | 102 | 146 | 172 | 303 | 521 | 739 | 872 |
| Sarthe | 0 | 0 | 45 | 61 | 87 | 102 | 180 | 310 | 439 | 519 |
| Savoie | 12 | 12 | 54 | 73 | 104 | 123 | 217 | 373 | 530 | 626 |
| Savoie-du-Nord | 0 | 0 | 45 | 61 | 87 | 103 | 181 | 311 | 442 | 522 |
| Total | 10 | 303 | 331 | 446 | 636 | 750 | 1 322 | 2 274 | 3 226 | 3 809 |

| | 2019 | 2020 | Cible 2021 | | | | Cible 2022 | | | |
|-----|------|------|------------|-----|-----|-----|------------|-----|-----|-----|
| | | | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| S&L | 24 | 54 | 76 | 102 | 146 | 172 | 303 | 521 | 739 | 872 |

255 jusqu'en juin 2021

1142 jusqu'en juin 2022

Déploiement du dispositif

- Etat des lieux :
 - Aujourd'hui jusqu'au prochain COPIL
- Stratégie(s) de développement
 - Départementale
 - Locales
- Calendrier de mise en œuvre
 - 2021
 - 2022
 - ...

Etat des lieux

Diagnostic local partagé, intégrant les :

- Ressources disponibles d'ordre humain (ex : éducateurs sportifs bénévoles ou professionnels),
 - Acteurs en présence et propositions d'intervention(s)
 - Acteurs potentiellement complémentaires
- Besoins financiers (appels à projets susceptibles d'être mobilisés, crédits de l'Agence Nationale du Sport, crédits politiques de la ville)
- Besoins matériel (vélos, casques, équipement sportif ou site de pratique adapté) à déployer sur le territoire.
- Ressources pédagogiques : [ministère](#), [FUB](#), [site EPS 71](#),...
- Actions déjà engagées : [écoles](#) (+[2020](#)...)

Etat des lieux par structure



Propositions complémentaires

- ...
- Prochaine date de COPIL?



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE
DE SAÔNE-ET-LOIRE**



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION ET VOTRE ENGAGEMENT